



AVIS PUBLIC

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la municipalité de Nomingue, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2026 à 19h30, qui se déroulera à la salle « J.-Adolphe-Ardouin », statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro 2025-0321 : 2254 chemin Tour-Du-Lac
(Matricule 1840-28-1803-0-000-0000)

La présente demande a déjà fait l'objet d'un avis public, en date du 24 novembre 2025, la décision du conseil devant initialement être rendue lors de la séance du 8 décembre 2025. Toutefois, certaines circonstances ayant retardé l'analyse du dossier, le présent avis est publié de nouveau relativement à la même dérogation mineure faisant l'objet des présentes;

La présente demande vise à déroger l'implantation d'une enseigne commerciale afin de permettre l'implantation d'une enseigne commerciale à un (1) mètre du trottoir existant, empiétant ainsi partiellement dans l'emprise municipale, et ce, contrairement à la distance minimale requise d'un (1) mètre à partir de la marge avant, comme prescrit à l'article 8.2 du règlement de zonage 2012-362;

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Avis donné à Nomingue, le 20 février 2026.

Catherine Clermont
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nomingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Web de la Municipalité, le 20 février 2026, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-six (20 février 2026).